

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (25) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (0) :

EXCUSES (0) :

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard PEROCHON

RAPPORTEUR : Monsieur Hubert PREHER

OBJET : Aménagement numérique des zones d'activité économique du territoire communautaire – Demande de subvention au titre de la DETR

Depuis 2009, la communauté d'agglomération du pays châtelleraudais déploie une infrastructure technique afin de préparer le passage au très haut débit (THD) sur son territoire. Cette infrastructure est composée de fourreaux, de chambres de tirage, de fibres optiques et organisée autour d'une infrastructure spécifique.

La communauté d'agglomération s'est engagée dans ce programme de travaux dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet FTTO (Fiber To The Office), c'est-à-dire d'une offre professionnelle de services numériques à destination des entreprises à un coût raisonnable et conforme, voire inférieur, aux prix du marché. Ce réseau est commercialisé via un opérateur d'infrastructures depuis fin 2014.

L'infrastructure THD évolue tous les ans avec des travaux spécifiques pour l'agrandissement du réseau (réseau de collecte) et des travaux de raccordement pour les entreprises (réseau de desserte), ayant souscrit une offre de services numériques FTTO. L'ensemble des professionnels peuvent être concernés par ce projet avec des coûts de raccordement qui dépendent de la localisation du site. Une liste de zones d'activités prioritaires a été identifiée; sur ces zones contractuelles, l'entreprise n'a pas à participer aux coûts de raccordement.

A ce jour, l'infrastructure représente plus de 100km de fourreaux, 35 km de fibre et près de 30 clients raccordés. Depuis le 1^{er} janvier 2017, la communauté d'agglomération est passée de 12 communes à 47 communes avec de nouvelles zones d'activité et un nombre de professionnels plus importants sur l'ensemble du territoire.

Il est donc important de considérer ce nouveau territoire dans le cadre du projet FTTO et en coordination avec l'opérateur d'infrastructure et plus particulièrement les zones d'activité dans les secteurs de Naintré, d'Ingrandes-sur-Vienne et d'Antran.

L'ensemble des coûts liés aux travaux est estimé à environ 420 000 € HT. A l'occasion du bureau communautaire du 20 mars, une demande de subvention pour ce projet avait été formulée. Il convient de la modifier en sollicitant une prise en charge de 35% au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), conformément au plan de financement suivant :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 10 avril 2017

n°18

page 2/2

Dépenses		Recettes	
Développement numérique : aménagement numérique des zones d'activité économique du territoire communautaire	420 000 €	Préfecture de la Vienne – DETR (35%)	147 000 €
Extension de l'infrastructure de collecte en direction des secteurs de Naintré, Ingrandes-sur-Vienne et Antran		Autofinancement (65%)	273 000 €
TOTAL	420 000 €	TOTAL	420 000 €

* * * * *

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1425-1,

VU le Code des postes et des communications électroniques,

VU l'article III.5 des statuts de la communauté d'agglomération relatif à la compétence dans le domaine de l'aménagement numérique du territoire,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 19 décembre 2016 portant sur le transfert des zones d'activité économique,

VU la délibération n°4 du bureau communautaire du 20 mars 2017 portant demande de subvention pour l'aménagement des zones d'activité économique,

CONSIDERANT la nécessité d'étendre l'infrastructure de la collectivité en direction des secteurs de Naintré, Ingrandes-sur-Vienne et Antran,

CONSIDERANT l'opportunité pour la communauté d'agglomération d'obtenir des financements au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux des opérations dont l'engagement sera réalisé dans le courant de l'année 2017,

CONSIDERANT la nécessité de modifier le plan de financement de l'opération,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- de solliciter la Préfecture de la Vienne au titre de la DETR pour un montant de 147 000 €,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier .

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de la CAPC, le 12/04/2017

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

Acquitté en PREFECTURE le 11/04/2017